

Séance du mercredi 31 mars 2021 à 18h30

Présents : Mmes Christine Bellissand - Marie-Annick Blondon - Mellissa Guiguet - Fabienne Sacchi
MM. Jean-Claude Blondon - Jean-Marc Buttard - Adrien Kempf - Pascal Robin - Christian Sacchi

Absent : M. Cédric Guého (procuration à M. Jean-Marc Buttard)

Présente également : Martine Kempf

Jean-Marc Buttard est désigné comme secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. LASLAZ de l'université Savoie Mont Blanc présente au Conseil municipal en visio, la proposition de mise en place d'un atelier d'aménagement sur le sujet de la barrière de l'Esseillon.

Ce projet serait porté par l'association Avenir des Forteresses de l'Esseillon et nécessitera la signature d'une convention.

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire de séance assiste le président pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs et le bon déroulement des scrutins.

Il est chargé de l'élaboration du procès-verbal de la séance.

Le Conseil municipal désigne M. Jean-Marc BUTTARD, secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 JANVIER 2021 :

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des remarques à émettre sur le compte rendu du Conseil municipal du 24 février dernier. Personne ne formulant de remarque, il est approuvé à l'unanimité.

3 - COMPTE RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CGCT :

- ❖ Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur les ventes suivantes :
 - Vente de Mme Morello Marie-Josette d'une parcelle rue des Jardins ;
 - Vente de Mme Jacquemmoz Corinne d'un bien situé rue des Epinettes.
- ❖ Demandes de subventions :
 - FDEC : Mur Redoute, façade Chapelle la Trinité ;
 - Etat : Mur Redoute ;
 - Conseil départemental : Mur Redoute ;
 - Etat : Subvention DETR/DSIL : Sécurisation route ONERA.

4 - ONF

- 4.1 Programme de travaux 2021

M. le Maire rappelle au Conseil municipal le programme de travaux proposé par l'ONF pour 2021.

Le Conseil municipal approuve les modifications proposées lors de la réunion de la commission finances et décide de reporter l'exploitation de la coupe de bois prévue dans la parcelle N.

- 4.2 Convention constitutive de groupements de commandes entre l'ONF et certaines communes forestières

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal de la lettre des communes forestières de Savoie relative au groupement de commandes et au marché des entreprises forestières 2021.

Cette commande collective doit permettre de faciliter les démarches administratives pour l'achat public des collectivités membres du groupement, donner une visibilité d'activité pour les entreprises de travaux forestiers des territoires et conforter l'activité économique locale en optimisant le recours aux entreprises locales.

Durée : 1 an (reconductible 3 fois)

Services : abattage, débardage, cubage et classement des bois, remise en état des parcelles, transport.

Coordonnateur : ONF

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre l'ONF et certaines communes forestières du Département de la Savoie, dont l'objet est la coordination des marchés publics ayant pour objet l'achat de prestations d'exploitations forestières, afin d'en devenir membre co-acheteur sur la période 2021-2024.

5 - RÉGIE ÉLECTRIQUE

- 5.1 Convention constitutive d'un groupement de commandes

M. Christian SACCHI, Président de la Régie, présente au Conseil la convention constitutive d'un groupement de commandes pour adapter le logiciel de facturation au comptage Linky.

M. Jérôme RITTAUD, Directeur de la Régie électrique, explique au Conseil que ce groupement de commandes a pour objet la passation de marchés tels que définis à l'article 7 de la convention pour l'acquisition, le paramétrage, l'hébergement et la maintenance d'un outil de facturation d'électricité.

Le coordonnateur sera Arc Énergies Maurienne.

Le Conseil municipal autorise le maire à signer la convention.

- 5.2 Coordinateur inter-régies

M. Christian SACCHI fait le compte rendu des réunions entre les cinq régies de Haute Maurienne pour le recrutement d'un coordinateur.

6 - EAU

- 6.1 Procédure en cours captage du Fond

L'arrêté du 21 avril 2016 a déclaré d'utilité publique la procédure de protection sanitaire des captages d'eau potable, notamment les captages du Fond et de Saint Benoit.

Cependant, la commune doit acquérir dans un délai de 5 ans à compter de la date de l'arrêté de DUP, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation les terrains appartenant à des propriétaires privés situés dans les périmètres de protection immédiate des captages d'eau potable.

L'expropriation ne peut se faire que pendant une durée de cinq ans à compter de la date de signature de l'arrêté de DUP, prorogeable une fois sur cinq ans, soit jusqu'au 21 avril 2026.

Après discussion, le Conseil municipal demande à M. le Préfet la prorogation de la Déclaration d'utilité publique prononcée par arrêté préfectoral du 21 avril 2016 pour les travaux de dérivation et l'instauration de périmètres de protection pour les captages d'eau potable du Fond et de Saint Benoit.

7 - TRAVAUX

- 7.1 Sécurisation de la route d'accès à l'ONERA

M. le Maire fait le point sur l'avancement du dossier et l'organisation du chantier de sécurisation de la route et les travaux de peinture des conduites forcées prévus par EDF au niveau de la centrale d'Avrieux.

- 7.2 Travaux Quartier du MOLLARD

M. Christian SACCHI, Adjoint aux travaux, présente au Conseil municipal l'organisation des travaux de réhabilitation des rues du Moulin et de Saint Benoit.

Compte-tenu de la situation sanitaire, une réunion d'information ne pouvant être organisée, un courrier explicatif va être adressé aux habitants riverains.

- 7.3 Journée citoyenne

Le Conseil municipal propose d'organiser la journée citoyenne le 26 juin 2021.

Il est rappelé, que la participation à cette journée conditionne l'octroi de la participation de la commune pour le remboursement des transports des étudiants.

- 7.4 Travaux en cours

Les travaux du cimetière ont repris en début de semaine.

Les travaux de réhabilitation des réservoirs d'eau potable sont en cours, celui de Saint Benoit étant terminé.

8 - FINANCES

- 8.1 Etat annuel des indemnités des élus

Conformément aux dispositions de l'article L. 2123-24-1-1 du CGCT applicable aux communes, M. le Maire présente au Conseil municipal avant le vote du budget, l'état annuel des indemnités des élus municipaux pour l'année 2020.

- 8.2 Vote des taux d'imposition

M. Adrien KEMPF, adjoint aux finances, présente au Conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition (état 1259).

Comme en 2020, le vote des taux ne concernera que les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et la cotisation foncière des entreprises.

La perte de la taxe d'habitation est compensée, par fusion de la taxe foncière communale avec celle qui était perçue jusqu'en 2020 par le Département et l'application d'un coefficient correcteur permettant d'équilibrer financièrement ce transfert.

Le taux de taxe foncière bâtie sera voté par rapport à un taux de référence qui correspond à la somme de taux 2020 de la commune et du département (11,03 %).

M. Adrien KEMPF, adjoint aux finances, propose de ne pas appliquer d'augmentation.

Le Conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition à savoir ;

- Taxe sur le foncier bâti : 19,98 % (taux communal : 8,85 % et taux départemental : 11,03 %)
- Taxe sur le foncier non bâti : 53,63 %
- Cotisation foncière des entreprises : 20,33 %

- 8.3 Vote des budgets primitifs 2021

Budget principal et budgets annexes (Régie, Eau, Redoute, Lotissement)

- M. Jérôme Rittaud, Directeur de la Régie, présente au Conseil municipal le budget 2021 de la Régie électrique.

Le **budget de la Régie** s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 555 155,84 €, respectivement 365 679,13 € en section d'exploitation et 189 476,71 € en investissement.

Les principales opérations d'investissement sont les travaux du quartier du Mollard et l'alimentation du chantier TELT.

- Suite à la réunion de la Commission finances, M. Adrien KEMPF, adjoint aux finances, présente au Conseil municipal les budgets de l'année 2021.

Le **budget principal** s'équilibre en dépenses et en recettes, à la somme de 3 398 241,24 €, respectivement en section de fonctionnement 1 997 395,53 € et en section d'investissement 1 400 845,71 €.

Les principales opérations d'investissement sont les suivantes :

| | |
|---|-----------|
| - Atelier..... | 40 000 € |
| - Redoute Marie-Thérèse..... | 71 000 € |
| - VRD..... | 153 100 € |
| - Église (restauration du clocher)..... | 60 000 € |
| - Mairie (matériel informatique)..... | 10 000 € |
| - Bâtiments communaux..... | 25 000 € |
| - Aire de jeux..... | 20 000 € |
| - Réhabilitation du presbytère (études).... | 40 000 € |
| - Illuminations de Noël..... | 2 200 € |
| - Aménagement du cimetière..... | 180 000 € |
| - Via Ferrata..... | 40 000 € |
| - Chapelle Saint-Benoît (études)..... | 35 000 € |
| - Sécurisation route ONERA..... | 150 000 € |
| - Aménagement Quartier du Mollard..... | 70 872 € |
| - Parking rue du Cruet (Mission SAS)..... | 2 000 € |
| - Réhabilitation sentier des Cascadelles..... | 15 000 € |

Les recettes d'investissement représentent 306 177 € (subventions + FCTVA).

Le **budget de l'eau** s'équilibre en dépenses et recettes, à la somme de 1 057 767,62 €, respectivement 478 336,62 € en section d'exploitation et 579 401,00 € en section d'investissement.

Les principales opérations d'investissement sont les suivantes :

| | |
|--|-----------|
| - Arrosage automatique..... | 2 500 € |
| - Chantier TELT (alimentation en eau)..... | 66 000 € |
| - Aménagement Quartier du Mollard..... | 194 000 € |

Le **budget de la Redoute Marie-Thérèse** s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 93 000.00 €.

Le **budget du Lotissement « Chevrote »** s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme 10 000.00 €

- 8.4 Attribution des subventions

Mme Marie-Annick BLONDON, Adjointe, propose au Conseil municipal l'attribution des subventions selon le tableau présenté en commission finances.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote l'attribution des subventions pour un montant total de : 31 965 € (tableau ci-joint).

| | |
|---|-----------------|
| Amicale du personnel Modane | 800 € |
| Anciens combattants d'Avrieux | 500 € |
| Association artistique de Modane | 200 € |
| Avrieux, Mémoire et Patrimoine | 400 € |
| Club de tir de Modane | 500 € |
| Club des sports de La Norma | 23 500 € |
| Comice Agricole Maurienne | 315 € |
| Comité de jumelage Avrieux / Piedicavallo | 1 000 € |
| Ensemble chorale "Le petit bonheur" | 100 € |
| Les restaurants du cœur | 100 € |
| Loisirs créatifs modanais | 100 € |
| Résidence Pré Soleil | 300 € |
| Sou des écoles Avrieux-Villarodin- Bourget | 800 € |
| Tous les Arts | 150 € |
| GRAC | 200 € |
| Union sportive de Modane (USM) | 500 € |
| Le champ des possibles (mémoire ONERA) | 2 500 € |
| TOTAL | 31 965 € |

9 - RESSOURCES HUMAINES

- 9.1 Recrutement

M. le Maire informe le Conseil municipal que Mme Marine DICKERSCHEIT prendra ses fonctions à la mairie le lundi 03 mai 2021.

Sa situation administrative sera le détachement pendant un an suivi de la procédure d'intégration.

- 9.2 Recrutement personnel saisonnier

M. le Maire propose au Conseil municipal de renouveler l'embauche des saisonniers (les personnes à la recherche d'un emploi et inscrites à Pole Emploi doivent déposer leur demande avant le 16 avril 2021).

Le Conseil municipal approuve cette proposition.

- 9.3 Embauches des étudiants

M. le Maire propose au Conseil municipal de renouveler l'embauche des étudiants (les lycéens âgés de 16 ans révolus à la date de l'embauche à 18 ans dans l'année qui souhaitent travailler durant les mois de juin-juillet-août doivent déposer leur demande avant le lundi 03 mai 2021).

Le conseil municipal approuve cette proposition.

10 - DIVERS

Attribution des terrains constructibles : M. le Maire informe le Conseil municipal de l'attribution des terrains constructibles, le terrain situé rue de l'Épinette à M. Antoine JACQUEMMOZ et celui situé rue de la Tour, à Thomas BLONDON et Anaïs VULLIARD.

Départ en retraite de Mme Martine KEMPF : Mme KEMPF sera officiellement en retraite à compter du 01 mai 2021 et compte tenu de son solde de congés cessera définitivement son activité le 01 avril 2021.

A cette occasion, Monsieur le Maire la remercie chaleureusement pour ses 40 années passées au service de la commune d'Avrieux et lui souhaite une bonne retraite.

Lorsque les conditions sanitaires le permettront, un moment de convivialité sera organisé pour marquer dignement cette longue carrière.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21h30

Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD

